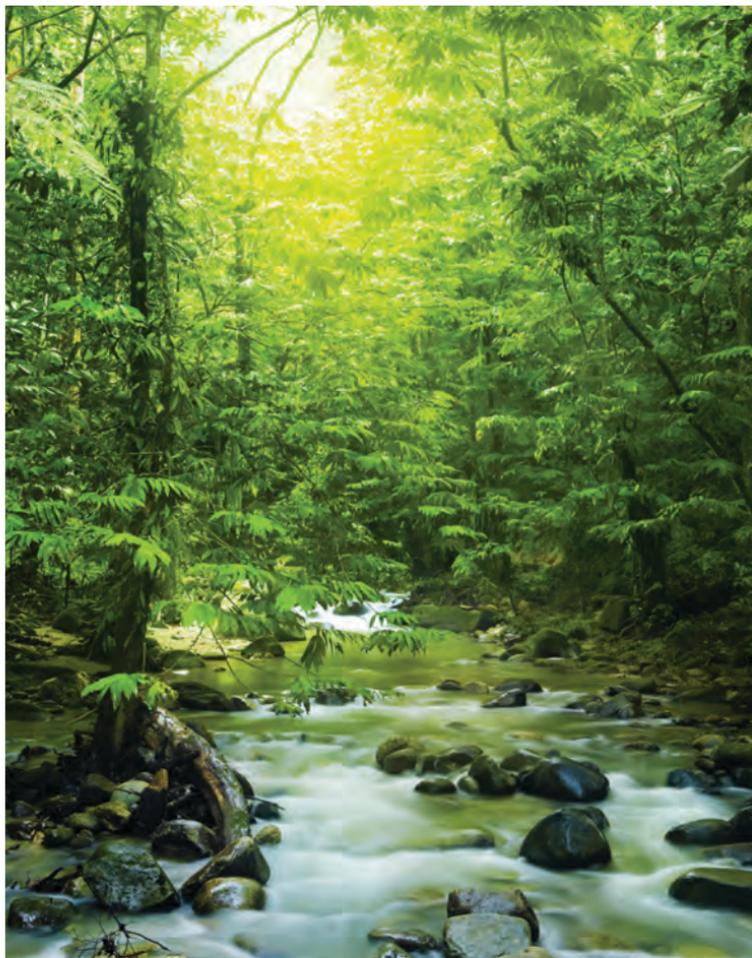


Des gestes pour l'avenir

RÉDUIRE
RÉEMPLOYER
RECYCLER
VALORISER



Guide syndical
en environnement



Le 62^e Congrès de la CSN a mis en avant et avec force l'urgence d'agir en matière environnementale. Plusieurs mesures avaient été prises afin que ce grand rendez-vous soit en phase avec nos orientations sur cet enjeu capital. Il s'agissait d'une étape importante, certes, mais d'une première étape dans un plan beaucoup plus ambitieux.

Vous le savez, l'action syndicale ne peut avoir de cohérence et donner de fruits, en ce domaine comme en d'autres, que si elle est assumée par l'ensemble du mouvement. C'est pourquoi les délégué-es à ce congrès ont lancé une invitation toute spéciale aux syndicats afin qu'ils mettent en œuvre au moins une action pour améliorer l'environnement. Vos représentantes et vos représentants ont ainsi voulu en appeler à la responsabilisation de chacun des syndicats affiliés à la CSN. Le prochain congrès nous permettra d'ailleurs de mesurer nos avancées.

À titre d'agents de changements sociaux, nous avons l'obligation d'employer tous les moyens nécessaires pour réduire au minimum et éliminer, quand cela est possible, l'impact environnemental des activités de nos milieux de travail.

C'est en ce sens que nous nous inscrivons dans l'esprit de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui mise sur l'application des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination). Cette politique vise à maximiser le potentiel des quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec pour l'exploiter dans la fabrication de biens comme dans la production d'énergie.

Le présent guide répond donc à cette préoccupation de la CSN et à son engagement de mieux outiller les syndicats et de les soutenir dans leurs efforts pour traiter les matières résiduelles.

Je vous invite donc à en prendre connaissance et à tout mettre en œuvre dans votre milieu de travail pour promouvoir une gestion respectueuse de l'environnement.

Roger Valois

Vice-président de la CSN



TABLE DES MATIÈRES

Mot de Roger Valois, vice-président de la CSN	3
1. L'environnement, une responsabilité collective	6
Décisions du 62 ^e Congrès de la CSN.....	8
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010–2015	9
2. Pourquoi un guide syndical ?	10
Le rôle du syndicat	12
Le partage des responsabilités	12
Nommer une ou un responsable en environnement	13
3. Les matières résiduelles	14
4. Les matières recyclables.....	16
5. Le plan d'action	20
Les informations de base du plan d'action	20
Préparer un plan d'action	21
Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).....	22
Pourquoi un plan de gestion ?	24
Étapes d'un plan de gestion des matières résiduelles	24
Implantation	25
Quelques questions à se poser.....	25
6. Réduire et réemployer – Pratiques exemplaires	26
Dans nos fédérations et nos conseils centraux, que se passe-t-il ?	27
Actions concrètes en milieu de travail	28
7. Lois et règlements qui encadrent la récupération	37
Annexe 1 – Questionnaire Action et environnement	38
Annexe 2 – Liste des matières recyclables susceptibles d'être retrouvées dans les différents milieux de travail.....	39
Annexe 3 – Les certifications en environnement.....	40
Bibliographie	43

L'environnement une responsabilité collective

Bien des travailleuses et des travailleurs ont appris à recycler dans leur foyer avant de le faire dans leur milieu de travail. Malheureusement, le système économique actuel fonctionne sans que les paramètres environnementaux et sociaux y soient intégrés, quoique des efforts réels soient accomplis. La croissance économique ou la décroissance, la création d'emplois, la gestion écologique des ressources naturelles, la protection de l'environnement et les changements climatiques sont des défis qui guettent les organisations syndicales.



PHOTO : Maxime Picard-CSN

En matière de protection de l'environnement, la gestion des matières résiduelles fait partie des actions les plus souvent menées dans les milieux de travail, comparativement à l'efficacité énergétique, à la gestion de l'eau ou au contrôle de la production des gaz à effet de serre (GES).

La gestion des matières résiduelles exige un tri à la source des matières afin qu'elles puissent être réutilisées comme une ressource naturelle et réintégrée sur le marché. Il est essentiel que les entreprises continuent de mettre en pratique les 3RV-E¹, le *E* représentant l'élimination qui doit être réduite au minimum (enfouissement et incinération).

Intégrer le respect de l'environnement dans le milieu de travail nécessite parfois une réorganisation du travail. Toutefois, cela peut aussi permettre aux travailleurs de prendre en charge cette problématique et de générer des économies qui pourraient être utilisées pour consolider des emplois.

1. 3RV-E : réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination.

DÉCISIONS DU 62^e CONGRÈS DE LA CSN

L'application des 3RV est une responsabilité collective et présente des défis qui peuvent mener à l'innovation, à la collaboration paritaire et à la solidarité. La CSN se préoccupe de cette réalité depuis déjà une vingtaine d'années. À son 62^e Congrès, en 2008, la confédération a voté en faveur d'actions concrètes pour protéger l'environnement et favoriser une prise en charge des syndicats pour intégrer une gestion responsable de l'environnement dans les milieux de travail. Voici trois des six propositions adoptées à ce congrès touchant plus particulièrement l'action syndicale locale :

Que les syndicats, au cours du prochain mandat, mettent en œuvre au moins une action allant dans le sens d'une gestion environnementale plus responsable et s'inscrivent graduellement dans un processus continu d'action sur les enjeux environnementaux.

Que toutes les organisations affiliées, au cours du prochain mandat, procèdent à une évaluation des enjeux environnementaux propres à leur région ou leur secteur, déterminent les enjeux prioritaires et développent un programme de revendication et d'action pour s'attaquer à ces enjeux.

Que la CSN déploie ses ressources de façon à appuyer l'action syndicale dans les syndicats et les organisations affiliées sur les enjeux environnementaux et qu'elle assure un suivi et une diffusion de ces avancées.

Ces résolutions touchent les huit fédérations affiliées à la confédération et chaque secteur peut établir les perspectives environnementales qui lui sont propres. Plusieurs syndicats réalisent déjà des actions syndicales en environnement et certains ont même obtenu des certifications.

Les actions et la prise en charge syndicales devront se poursuivre bien au-delà du 63^e Congrès.

Les fédérations

Fédération du commerce (FC)
Fédération de l'industrie manufacturière (FIM)
Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)
Fédération des professionnelles (FP)
Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ)
Fédération des employées et employés de services publics (FEESP)
Fédération nationale des communications (FNC)
CSN–Construction

Les conseils centraux

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec
Bas-Saint-Laurent
Cœur-du-Québec
Côte-Nord
Estrée
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Laurentides
Lanaudière
Montérégie
Montréal métropolitain
Outaouais
Québec–Chaudière-Appalaches
Saguenay–Lac-Saint-Jean

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2010-2015

Nous présentons dans ce guide quelques grandes lignes directrices de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui permettent de modifier nos actions. Un des objectifs est d'éliminer le résidu ultime qui, à la suite du tri à la source, du conditionnement, de sa mise en valeur, n'est plus valorisable et prend le chemin du site d'enfouissement ou de l'incinérateur. Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, cinq autres objectifs doivent être atteints d'ici 2015 :

- Ramener la quantité de matières résiduelles à éliminer de 810 kg à 700 kg/ personne/année;
- Recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Traiter 60% de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage ou la biométhanisation;
- Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm

Les enjeux environnementaux prennent davantage de place dans le monde du travail. Autrefois, la protection de l'environnement et la prévention de la pollution étaient abordées en opposition à l'emploi. Maintenant, nous savons qu'il s'agit d'un faux dilemme. Les enjeux environnementaux sont souvent essentiels pour le maintien des emplois et de la santé économique à long terme d'une entreprise. La volonté d'intégrer les aspects environnementaux et sociaux dans le système économique est réelle, mais ses paramètres sont encore considérés comme des données trop souvent exclues dans les analyses économiques et financières.

PHOTO: Michel Giroux-CSN



Pourquoi un guide syndical ?

Ce guide fournit des outils pour verdir ou écologiser son milieu de travail en sensibilisant les travailleuses et les travailleurs au tri à la source, à la mise en valeur des matières, à la quantité de matières résiduelles et de déchets produits. Il s'adresse aux comités exécutifs des syndicats, aux comités en environnement, aux comités de santé, de sécurité et d'environnement (SSE) ou aux personnes responsables de l'environnement, ainsi qu'à l'ensemble des travailleurs pour favoriser l'implantation des 3RV-E dans les 8 fédérations et les 13 conseils centraux de la CSN.



PHOTO: piccaya-Fotolia

Ce guide propose également d'autres enjeux en environnement. Il peut être utilisé par les travailleurs intéressés par la réduction des gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie et la gestion de l'eau.

Cet ouvrage pratique vise à développer l'autonomie des comités ou des personnes responsables de l'environnement qui désirent mettre en place les 3RV en milieu de travail. D'autre part, c'est un outil de sensibilisation à la protection de l'environnement afin que les syndicats deviennent des parties prenantes au processus de décision et à la négociation en matière d'environnement. Il présente également un exemple d'organisation du travail pour faciliter et inspirer les syndicats.

De plus, vous y trouverez la liste des matières pouvant être recyclées, une brève description des certifications existantes et des adresses Internet. Aussi, sur le site de la CSN, vous pouvez obtenir le guide et le formulaire « La gestion des matières résiduelles au travail ».

LE RÔLE DU SYNDICAT

Comment s'organiser au plan syndical ?

L'action syndicale en environnement n'est pas un nouveau concept en soi. Dans la foulée de la formation nationale sur la gestion des matières résiduelles en 1998, plusieurs syndicats ont été sensibilisés par ces questions et ont commencé à pratiquer l'action syndicale en environnement. Ces actions doivent être intégrées dans le processus interne de l'organisation du syndicat et leur succès repose sur une série d'initiatives, voire parfois d'innovations.

LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Nous vous suggérons de vous partager ainsi le travail dans votre syndicat :

Le comité exécutif syndical

- Désigne une ou un responsable en environnement ;
- Forme un comité syndical ou paritaire ;
- Coordonne les travaux en environnement avec ceux des autres comités (griefs, négociation, santé et sécurité, information, journal, etc.) ;
- Détermine les priorités d'action ;
- Soutient les alliances en environnement ;
- Intervient sur la place publique.

Le comité paritaire en environnement ou le responsable

- Forme une équipe de travail ;
- Prépare le portrait de l'entreprise à l'aide d'une fiche d'observation ;
- Prépare le plan d'action en environnement incluant un plan de gestion ;
- Tient à jour les dossiers en environnement ;
- Informe les membres sur la formation, la sensibilisation et l'information en environnement.

L'assemblée générale

- Communique et adopte le plan d'action en environnement ;
- Reçoit les rapports d'activités du comité ;
- Communique les revendications environnementales et les adopte.



PHOTO : javarman–Fotolia

Nommer une ou un responsable en environnement

Y a-t-il un responsable de l'environnement dans votre milieu de travail ?

**Y a-t-il un comité en environnement ?
Est-il patronal, syndical ou paritaire ?**

Le comité exécutif doit nommer un responsable en environnement¹, de préférence dans ses rangs. Toutefois, si ce n'est pas le cas, la personne ou le comité intéressé par ce type d'action syndicale doit contacter le comité exécutif pour établir des liens, s'assurer d'un soutien et d'un suivi. Le responsable en environnement ou le comité devra travailler de concert avec les autres comités (comité de négociation, comité de griefs, etc.) pour que les revendications environnementales s'intègrent aux leurs. Il faut éviter de travailler de façon isolée pour ne pas affaiblir les revendications et ainsi se décourager devant l'ampleur de la tâche.

Une grande majorité de syndicats sont déjà familiers avec la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation (3RV) dans leur milieu de travail. Toutefois, il est fondamental pour la CSN que nous partagions collectivement ces expériences en gestion des matières résiduelles et en environnement.

1. CSN, Formation, Cahier des maîtres, *Initiation à la santé et la sécurité au travail et à la protection de l'environnement*, 2002.

Les matières résiduelles

L'expression « matière résiduelle » (MR) est un terme générique couvrant plusieurs grandes familles de résidus ou d'objets périmés, notamment les matières dangereuses et non dangereuses.

Des matières à jeter qui deviennent des ressources, c'est bon pour les économies.

Les matières résiduelles dangereuses font partie de notre vie de tous les jours, où nous les retrouvons sous diverses formes. Plusieurs substances courantes tels les solvants ou les réactifs chimiques, les produits d'usage courant comme l'essence ou les nettoyeurs pour le four, de même que certains résidus (huiles usagées, résidus industriels) ont la particularité d'être des matières dangereuses. On qualifie ces matières de « dangereuses », car leurs propriétés nécessitent une gestion particulière pour éviter des accidents ou une contamination de l'environnement qui pourraient entraîner une dégradation des sols, de l'eau et de l'air ou encore avoir une incidence plus ou moins importante sur la flore, la faune et la santé humaine.

www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/inter.htm

Les matières résiduelles non dangereuses proviennent des activités de consommation qui génèrent des résidus de différentes natures (verre, plastique, carton, papier, métal, vêtements, etc.) et qui, dans bien des cas, peuvent être récupérés et retournés sur le marché des matières premières. Ce cycle de récupération permet de retarder la fin ultime de la matière au site d'enfouissement, voire même de la remettre indéfiniment sur le marché.

Les matières recyclables

Les matières résiduelles peuvent être recyclables ou non. Lorsqu'elles le sont, elles sont composées des matières suivantes :

Le verre

Cette matière fondue, refondue et broyée est utilisée dans la fabrication de bouteilles et de pots. Le verre est aussi utilisé pour fabriquer de la laine isolante et remplace le sable fin dans le nettoyage au jet. Il est recyclable à l'infini.

Le plastique

Le plastique vient du pétrole. Lorsque recyclé, il se retrouve dans de nombreux produits tels des sacs de plastique, des clôtures de jardin, des bancs de parc, des cassettes vidéo, des tapis, des tuyaux, etc. Cette matière peut même être utilisée pour fabriquer des vêtements de polar.

Les chiffres 1, 2, 3, 4, 5, 7 inscrits dans le triangle que l'on retrouve sur les contenants indiquent la catégorie et facilitent le tri.

Le métal

Les métaux refondus se recyclent à l'infini depuis bien des siècles. On peut les retrouver dans des boîtes de conserve, des pièces de mécanique diverses, des structures d'acier, etc. Le recyclage du métal nécessite 95 % moins d'énergie que la production à partir de la matière première.

Le papier

Les fibres de papier sont désencrées et remises en pâte pour faire du papier.

Le carton

Les fibres de carton sont remises en pâte pour refaire du carton.

Les sacs de plastique (pellicules souples)

Les sacs de plastique redeviennent des sacs ou entrent dans la composition des bacs pour la récupération. La souplesse des pellicules assure une flexibilité au plastique.

Les boîtes à jus

Ces contenants sont multicouches. Ils sont formés de couches de papier (fibres), de plastique et d'aluminium. Les fibres de papier sont séparées du plastique et de l'aluminium et transformées en papier hygiénique ou en papier essuie-tout.

Le matériel informatique et les appareils de technologie de l'information

La durée de vie moyenne d'un ordinateur est de trois à quatre ans. Celle d'un téléphone cellulaire est d'environ 18 mois. En 2005, on a traité 67 324 tonnes de matériel informatique sur un total de 170 491, ce qui correspond à un taux de recyclage de 40%. Les principaux métaux lourds présents dans le matériel informatique sont le plomb, le cadmium et le mercure. Ce sont des métaux qui affectent le système nerveux central. Qu'arrive-t-il aux pièces du matériel informatique non réutilisables ? Les différentes composantes sont séparées afin d'obtenir de la matière brute (puces, semi-conducteurs, métaux, plastique, etc.)

EN AMONT ET EN AVAL

de la fabrication d'un objet

La production de biens nécessite de grandes quantités d'eau, d'énergie et de ressources qui proviennent de partout dans le monde.



LE TRI À LA SOURCE EST ESSENTIELLEMENT BASÉ SUR LES ACTIONS DES 3RV-E :

- réduction à la source ;
- réemploi ;
- recyclage ;
- valorisation : par exemple, utilisation de résidus de bois comme combustible pour produire de l'énergie ;
- élimination : direction site d'enfouissement, incinérateur, gazéification.

Il faut être attentif à la quantité et aux caractéristiques des matières dirigées vers l'élimination, laquelle engendre des coûts importants. L'absence de tri signifie des traitements coûteux, des pertes et des problèmes environnementaux.

Ce détournement du site d'enfouissement permet de récupérer des sommes d'argent qui étaient utilisées pour l'enfouissement, dont le coût s'élève en moyenne à 85\$/tonne.

EXEMPLES DE MATIÈRES RECYCLABLES

- Papier • Carton • Verre • Plastique • Métal (ferreux et non ferreux), matériel informatique, etc. (voir section 5)

À l'annexe 2, vous avez un tableau avec des exemples de matières récupérées, réemployées, recyclées et valorisées.

Le plan d'action

Devenir un acteur plutôt que de rester un spectateur dans son milieu :

- Définir des objectifs que les syndiqué-es sont en mesure d'atteindre ;
- Inclure un plan de gestion des matières résiduelles ;
- Établir des échéanciers réalistes ;
- Répartir les responsabilités auprès des membres du comité environnement ;
- Évaluer les coûts associés aux différents objectifs ;
- Préparer un bilan et assurer un suivi des actions ;
- Prévoir une relève pour la continuité des actions.

Préparer un plan d'action

pour négocier des changements dans l'organisation du travail

Lorsque le portrait ou l'enquête environnementale est terminée, le comité ou la personne responsable prépare un plan d'action, qui sera approuvé par le comité exécutif. Vous trouverez le lien du questionnaire pour effectuer ce portrait à l'annexe 1 et les étapes d'un plan de gestion à la page 24.

C'est à partir de la réflexion que suscitera ce plan que le comité et le syndicat pourront revendiquer et négocier des changements dans l'organisation du travail.

Un plan d'action peut être préparé autant pour la gestion des matières résiduelles que pour implanter un programme d'efficacité énergétique, de gestion de l'eau ou de réduction des gaz à effet de serre. Quel que soit l'enjeu choisi, il doit être inclus dans le plan d'action. Par exemple, un plan de gestion des matières résiduelles est inclus au plan d'action. Ce plan doit être approuvé par le comité exécutif et pourrait aussi être soumis à l'assemblée générale. Par la suite, les revendications seront présentées à l'employeur et pourront faire l'objet d'une négociation.

Le plan permet :

- De prendre conscience de l'utilisation des ressources et de la quantité de matières résiduelles produites ;
- De réduire et de contrôler l'utilisation de matières premières à l'intérieur de l'entreprise ;
- De prévenir la pollution en définissant des objectifs en fonction des capacités de notre syndicat et de développer un mode d'action étape par étape ;
- De réduire le gaspillage.

Le plan de gestion des matières résiduelles

TRANSFORMER LES DÉCHETS EN RESSOURCES

Un plan de gestion des matières résiduelles est un outil qui détermine les objectifs à atteindre, les grandes orientations ainsi que les moyens et le niveau de service à établir pour y parvenir. Il doit aussi contenir la description des techniques et des programmes qui seront mis en place pour gérer l'ensemble des matières résiduelles. Le concept est basé sur le tri et la réduction à la source des matières résiduelles, permettant leur mise en valeur et leur retour sur le chemin des ressources ou des matières premières.

Le tri à la source est essentiellement basé sur les actions des 3RV-E :

- réduction à la source ;
- réemploi ;
- recyclage ;
- valorisation : par exemple, utilisation des résidus de bois comme combustible pour produire de l'énergie ;
- élimination : direction site d'enfouissement, incinérateur, gazéification.



Pourquoi un plan de gestion ?

Étapes d'un plan de gestion

Ces étapes doivent être préparées en accord avec l'employeur, quoique dans bien des cas, c'est ce dernier qui amorce ces démarches.

- 1** Faire un portrait des matières résiduelles de votre entreprise. Il est possible que l'employeur ait déjà cette information. La ou le responsable en environnement doit le vérifier.
- 2** Faire une visite technique de votre milieu de travail qui consistera à dresser un inventaire des types de matières résiduelles, à vérifier le mode de collecte, à déterminer les endroits possibles pour mettre des bacs et tout le matériel requis pour la sensibilisation. Un ruban à mesurer ainsi qu'un plan de l'entreprise peuvent être utiles.
Les personnes attitrées à l'entretien ménager ont des informations essentielles pour vous aider à dresser un bon portrait du type de déchets produits et ceux qui sont les plus abondants. Elles peuvent aussi vous donner des renseignements à propos des déchets dangereux ou non dangereux et vous suggérer l'emplacement idéal pour les bacs ou d'autres types d'équipements.
- 3** Préparer un énoncé des orientations et des objectifs réalisables à atteindre selon un échancier. Par exemple, vous savez maintenant que l'entreprise jette cinq tonnes de déchets par mois. Votre cible est la réduction des déchets et votre objectif est de les réduire à quatre tonnes par mois d'ici l'an prochain et ainsi de suite. Vous devez donc inscrire vos cibles et vos objectifs dans votre plan d'action.
- 4** Recenser les récupérateurs dans la région pour les différentes matières. Vérifier auprès de votre employeur s'il fait déjà affaire avec certains d'entre eux. Les municipalités offrent aussi des informations intéressantes d'entreprises de récupération. Vous pouvez dresser un inventaire des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination qui desservent la municipalité.

Parce que notre collectivité envoie une trop grande quantité de déchets à l'élimination. En 2008, 6 219 000 tonnes de déchets ont été acheminées dans les sites d'enfouissement au Québec. Le taux moyen de recyclage dans les municipalités est de 57 %. (Source : Recyc-Québec, 2008)

Implantation

- Planifier des rencontres avec le comité environnement ou les personnes ressources, impliquer la direction ;
- Organiser une rencontre avec le ou la responsable de l'entretien ménager ;
- Sensibiliser tous les travailleurs en organisant une séance d'information ou en traitant de ce sujet en assemblée générale. La sensibilisation des travailleuses et des travailleurs est essentielle. Il est prouvé qu'une meilleure connaissance des questions environnementales et de leurs incidences sociales et écologiques favorise la participation des personnes ;
- Disposer les contenants de récupération aux endroits stratégiques ;
- Apposer la signalisation pour montrer l'emplacement des bacs et des contenants de récupération ;
- Faire un suivi pour assurer le bon fonctionnement de la récupération ;
- Relancer régulièrement les travailleurs concernant le respect de l'environnement ;
- Former des alliances avec des groupes en environnement.

Quelques questions à se poser

- **Est-ce qu'il y a une cafétéria, une concession alimentaire, un casse-croûte dans l'entreprise ?**
- **Quel sera le mode de collecte des déchets ? Le contenant sera-t-il vidé une ou deux fois par semaine ?**
- **Quelle est la fidélité des récupérateurs ?**
- **Où iront les matières et quel sort leur réserve-t-on ?**

Réduire et réemployer

Les pratiques exemplaires sont des modèles et des inspirations pour d'autres syndicats, fédérations et conseils centraux. C'est pour cette raison que nous vous présentons des pratiques en environnement de divers milieux de travail affiliés à la Confédération des syndicats nationaux.



PHOTO : Gautier Willaume-Fotolia

DANS NOS FÉDÉRATIONS ET NOS CONSEILS CENTRAUX, que se passe-t-il ?

En mars 2010, la CSN a fait parvenir un sondage à tous ses syndicats afin de mieux connaître les bons coups en environnement dans les milieux de travail. Quelque 130 syndicats y ont répondu, ce qui nous a permis d'obtenir un portrait de la prise en charge syndicale en cette matière.

Dans la présente section, nous analyserons les résultats du sondage et rapporterons des pratiques exemplaires. Bien qu'il soit question d'environnement, nous citons la Loi sur la santé et la sécurité du travail comme point de départ, car souvent le dossier de l'environnement est piloté par le comité de santé et de sécurité.

ACTIONS CONCRÈTES EN MILIEU DE TRAVAIL

- Choisir des tasses réutilisables et en avoir en surplus ;
- Utiliser des filtres à café réutilisables ;
- Privilégier le vrac et les grands formats ;
- Photocopier ou imprimer recto verso ;
- Fournir de l'information sur support informatique ;
- Réutiliser des feuilles imprimées d'un seul côté ;
- Faire circuler un seul document plutôt que des copies individuelles ;
- Employer des piles rechargeables ;
- Acheter des produits durables ;
- Demander à vos traiteurs de la vaisselle durable et préciser la teneur écoresponsable d'un événement ;
- Réutiliser le matériel de bureau au lieu d'acheter toujours du matériel neuf ;
- Louer ou emprunter un équipement dont le besoin est occasionnel ;
- Réduire l'emballage de certains produits.

FÉDÉRATION INDUSTRIELLE MANUFACTURIÈRE (FIM)

Syndicat des travailleurs et travailleuses de la mine Seleine

Conseil central de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

Selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le secteur des mines est du groupe 1. Il s'agit d'un groupe prioritaire et la loi exige un programme de prévention et de santé, un comité de santé et de sécurité et un représentant à la prévention. Les actions du comité de santé et de sécurité de la mine Seleine sont menées de façon paritaire et portent également sur la prévention en environnement. C'est d'ailleurs, un travailleur membre de ce comité qui a répondu au sondage.

Il mentionne que l'entreprise exerce une gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses (piles, huiles usées et solvants) et qu'elle possède un système de traitement primaire et secondaire des eaux usées. Le comité paritaire existe depuis plus de deux ans et se rencontre une fois par mois.

Gestion des matières dangereuses

Huiles usées, piles, solvants

Traitement des eaux usées

Primaire et secondaire

Programme d'économie d'énergie

Systèmes d'automates programmables pour contrôler l'éclairage et le chauffage

Bon coup

Tri à la source des CRD¹, bois, métal ferreux, câbles électriques et traitement des eaux usées

La sensibilisation des membres de l'entreprise reste une des principales actions à améliorer.

1. Déchets de construction, de rénovation et de démolition

FÉDÉRATION DU COMMERCE (FC)

Syndicat des travailleurs et des travailleuses de l'abattoir de volailles Saint-Jean-Baptiste

Conseil central de la Montérégie

Selon la loi en santé et en sécurité, les abattoirs font partie du groupe 3. L'entreprise n'a donc pas l'obligation de former de comité ni de nommer un représentant à la prévention, mais elle doit implanter un programme de prévention et de santé.

Selon les réponses au sondage en environnement, il y a au moins deux ans que les travailleurs ont nommé un responsable à ce dossier.

Gestion des matières résiduelles

Sacs de plastique, papier, canettes, verre et métal

Gestion des matières dangereuses

Huiles usées, piles, solvants

Traitement des eaux usées

Traitement primaire et mesures d'économie d'eau

CSN-CONSTRUCTION

Beaucoup de chemin à parcourir

Malgré les impacts de l'industrie de la construction sur l'environnement, à toutes les phases des travaux, très peu d'efforts sont déployés par les entrepreneurs pour en diminuer l'ampleur. Les démarches en environnement sont très rares dans ce secteur qui occupe pourtant une place prépondérante dans l'activité économique du Québec.

À moins que les appels d'offres n'en fassent mention, ce qui constitue des cas exceptionnels, comme certains chantiers d'écoconstruction, les entrepreneurs ne mettent en pratique aucune politique de gestion des matières résiduelles sur les chantiers. Ainsi, les résidus de matériaux prennent le plus souvent le chemin de l'enfouissement plutôt que celui du recyclage. Une aberration.

La CSN-Construction souhaite inciter cette industrie et ses principaux acteurs, dont le gouvernement du Québec, à entreprendre une démarche pour rectifier le tir et faire en sorte que tous les efforts soient fournis pour rendre ce secteur définitivement vert.

FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS (FEESP)

Syndicat des employé-es de soutien du cégep de Jonquière Conseil central du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les établissements d'enseignement font partie du groupe 6 selon la classification du Règlement des programmes de prévention de la CSST. Depuis plus de deux ans, en concertation avec d'autres travailleurs, le Syndicat des employé-es de soutien du cégep de Jonquière exerce une prise en charge en environnement dans son milieu de travail. On y retrouve un comité en environnement que l'on nomme CACE (comité d'action et de concertation en environnement). Il regroupe des employés de soutien, des professeur-es, des membres de la direction, des étudiantes, des étudiants et un écoconseiller. La prise en charge est une initiative syndicale et patronale. L'établissement détient une certification, Cégep vert du niveau 3. Le cégep possède également une politique environnementale.

Gestion des matières résiduelles

Verre, papier, plastique, métal et déchets de table (compost), utilisation de vaisselle durable

Gestion des matières dangereuses

Huiles usées, piles et solvants

Programme d'économie d'eau

Programme d'efficacité énergétique en vigueur depuis 2008

Remplacement des fenêtres et des ampoules incandescentes par d'autres fluorocompactes

Embauche d'un écoconseiller

Réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre (GES) produits selon la norme ISO 14064. La réduction d'environ 50% de la consommation d'énergie par le bâtiment est visée. Suivi des actions en environnement, développement de nouvelles idées permettant au cégep d'être à l'avant-garde et de réduire son empreinte écologique.

Politique alimentaire

Favoriser l'établissement d'une cafétéria écologique tout en encourageant de saines habitudes de vie selon le Guide alimentaire canadien. Certaines cafétérias du cégep récupèrent les déchets de table pour faire du compost. Toutes utilisent des ustensiles durables. Pour les plats cuisinés à emporter, les clients doivent déboursier 0,45 \$ pour les contenants qui sont fabriqués à partir de la canne à sucre.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (FNEEQ)

Syndicat des professeurs du cégep de Saint-Hyacinthe

Conseil central de la Montérégie

Depuis plus de deux ans les professeur-es s'investissent dans leur milieu de travail par le comité vert, le CACE (comité d'action et de concertation en environnement). Celui-ci, formé d'employé-es de soutien, de professeurs, de membres de la direction et d'étudiants, exerce une prise en charge très diversifiée avec des actions concrètes qui impliquent tous les niveaux, de la direction aux étudiants.

Gestion des matières résiduelles Verre, plastique, métal, déchets de table (compost)

Gestion des matières dangereuses Huiles usées, piles, mercure, déchets biomédicaux autoclavés

Action d'économie d'eau Toilettes à débit réduit

Programme d'économie d'énergie Les ordinateurs sont programmés pour se fermer à 18 h. Les lumières s'éteignent automatiquement à 23 h. Depuis 2000, le cégep a réduit de 80 % sa production de GES avec la réfection des systèmes de climatisation, de chauffage et d'humidification.

Source d'énergie renouvelable pour le chauffage Géothermie, capteur solaire avec mécanisme de récupérateur de chaleur et petite éolienne

Bons coups Installation de filtres pour diminuer la consommation d'eau, emploi de vaisselle réutilisable lors des assemblées syndicales, don de tasses réutilisables aux syndiqués, utilisation de savon biodégradable au local syndical et diffusion des communiqués par voie électronique

Programme de transport Organisation de covoiturage à l'aide d'une base de données

Embauche d'un écoconseiller

Le cégep est récipiendaire de plusieurs prix prestigieux en environnement : Phénix de l'environnement 2003, premier prix en efficacité énergétique en 2004, prix Écogeste en 2002.

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (FSSS)

Syndicat des travailleuses et travailleurs Saint-Léonard et Saint-Michel

Conseil central du Montréal métropolitain

Le secteur hospitalier est classé dans le groupe 6. Il s'agit d'un milieu de travail complexe où l'organisation du travail ne facilite pas nécessairement la prise en charge en environnement. Avec beaucoup de détermination, depuis plus de deux ans, ce syndicat a réussi à mettre sur pied un comité environnement, une équipe verte, qui exerce un leadership en cette matière dans son établissement. Leur objectif est de répandre le questionnement suivant : « Avant de jeter, peut-on utiliser la matière autrement? » pour ensuite passer à l'action.

Gestion des matières dangereuses

Carton, papier, piles, peinture, mercure, métal

Programme d'économie d'énergie

Huiles usées, déchets biomédicaux

Bon coup

Sensibilisation de l'ensemble des travailleurs avec la pose d'étiquettes sur les interrupteurs : *J'éteins en quittant*. Quoi de plus simple en quittant une salle que d'appuyer sur l'interrupteur.

Communication

Tenue d'un stand lors du Jour de la Terre, dont la mascotte était fabriquée avec des matériaux recyclés.
Production d'articles et de messages en environnement dans le journal syndical

FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES (FP)

Syndicat des techniciens et professionnelles de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ)

Les techniciennes, les techniciens et les professionnel-les accomplissent diverses actions syndicales dans leur milieu de travail et le Syndicat des techniciens et professionnelles de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ) est un exemple qui illustre bien cette réalité et la prise en charge en environnement. Ce syndicat est provincial et regroupe 2600 membres répartis dans 15 établissements.

Nous vous présentons les actions syndicales menées **au centre de réadaptation Le Virage**, où la démarche syndicale est devenue paritaire. Un responsable du dossier en environnement a été nommé au sein du comité exécutif. L'observation du milieu de travail et des comportements a été effectuée. En plus des actions énumérées dans le tableau qui suit, d'autres sont en préparation.

Programme d'économie d'énergie et d'eau

Utilisation d'ampoules à faible énergie; diminution du volume d'eau des robinetteries et des toilettes

Bons coups

Adhésion au groupe GAGE (groupe d'achat en gestion écologique); utilisation du papier FSC (Conseil de soutien de la forêt); réduction du nombre d'impressions (impression recto verso des documents); économie sociale et locale encouragée; covoiturage, transport en commun et utilisation du vélo favorisés; remplacement des tasses en styromousse par d'autres, récupérées et réutilisables.

Communication

Le STEPSQ publie *L'Hyperlien*, journal principalement diffusé sur le Web, où un espace est réservé aux sections locales qui réalisent des actions syndicales concrètes et inspirantes en environnement.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS (FNC)

Syndicat des travailleuses et des travailleurs du musée de la nature et des sciences à Sherbrooke

Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie

Le secteur muséal est classé dans le groupe 6. Il présente un environnement éducatif ouvert aux nouvelles pratiques qui permettent entre autres d'intégrer l'environnement dans son milieu de travail par une prise en charge syndicale. Le syndicat du musée ainsi que l'employeur ont établi un comité vert paritaire favorisant la réalisation d'actions concrètes. En voici le portrait. D'autres actions sont prévues pour l'année 2011.

Gestion des matières résiduelles

Papier, carton, plastique, piles, cartouches d'imprimante, récupération des matériaux des ateliers et des expositions

Matières organiques

Compost

Politique de gestion des matières dangereuses

Produits dangereux
Composante électronique, colle, solvants, peinture

Transport écologique pour se rendre au travail

Marche et support à vélo sécurisé

Établissement vert Brundtland

L'établissement du musée est certifié école verte Brundtland (EVB). Agir localement tout en pensant globalement.

**DÉFENSE
DE DÉPOSER
DES ORDURES**

LOIS ET RÈGLEMENTS

qui encadrent la récupération

Pour consulter les lois et les règlements en relation avec la récupération, le réemploi et le recyclage, le meilleur site Internet est celui de Recyc-Québec.

www.recyc-quebec.ca

Il y a ensuite celui du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (sur sa page, à droite de l'écran, à l'onglet Accès rapide, dans le menu déroulant, cliquer sur Lois et règlements) et ceux de vos municipalités respectives. Une série de lois et de règlements encadrent la gestion des matières résiduelles au Québec, mais le point de départ reste la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010- 2015.

www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm

Liste des principaux programmes, règlements ou lois qui encadrent la gestion des matières résiduelles aux Québec

- Loi sur la qualité de l'environnement;
- Loi sur les cités et villes;
- Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage;
- Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis aux rebuts;
- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;
- Règlement sur la consigne et le remplissage unique;
- Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- Politique de gestion des matières résiduelles 2010-2015.

ANNEXE 1

Questionnaire Action en environnement

	ACTION EN ENVIRONNEMENT	
Nom du syndicat : _____		
Numéro de syndicat : _____		Nombre de membres : _____
Fédération : _____		Conseil Central : _____
Nom de la personne responsable : _____		
No de tél. : _____		Adresse électronique : _____
Nombre de travailleurs dans l'entreprise : _____		
1. Existe-t-il des actions ou des démarches en environnement dans votre milieu de travail ?		
Si oui, lesquelles : _____		Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
		À venir <input type="checkbox"/>
2. Gestions des matières résiduelles (MR)		
Votre entreprise ou organisation fait-elle la gestion des matières résiduelles?		Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
non dangereuses :		
Verre, plastique, métal et verre <input type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	
Déchets de table <input type="checkbox"/>	Autres : _____ <input type="checkbox"/>	
dangereuses :		
Huiles usées, piles <input type="checkbox"/>	Tubes fluorescents <input type="checkbox"/>	
Solvant <input type="checkbox"/>	Déchets biomédicaux <input type="checkbox"/>	
Boue inorganique (contenant des métaux lourds) <input type="checkbox"/>	Mercuré <input type="checkbox"/>	
Pesticides <input type="checkbox"/>	Autres : _____ <input type="checkbox"/>	
3. Énergie et réduction des gaz à effet de serre :		
Votre entreprise ou organisation a-t-elle intégré des programmes d'économie d'énergie ou d'efficacité énergétique?		Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
Si oui, lesquels : _____		
4. Quelles sont les sources d'énergie dans votre entreprise ou établissement:		
Hydroélectricité <input type="checkbox"/>	Biomasse forestière <input type="checkbox"/>	
Gaz naturel <input type="checkbox"/>	Biomasse agricole <input type="checkbox"/>	
Mazout <input type="checkbox"/>	Autres : _____ <input type="checkbox"/>	
5. Transport collectif et écologique :		
Dans votre entreprise ou organisation, existe-il un programme pour encourager le transport collectif et écologique?		Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
Si oui, lesquels : _____		À venir <input type="checkbox"/>
6. Gestion de l'eau potable et des eaux usées :		
Votre entreprise ou organisation est-elle équipée d'un système de traitement des eaux usées?		Oui <input type="checkbox"/>
		Non <input type="checkbox"/>
Si oui, s'agit-il d'un traitement primaire <input type="checkbox"/> ou secondaire <input type="checkbox"/>		Oui <input type="checkbox"/>
Est-ce qu'il y a des mesures d'économies d'eau dans votre milieu de travail? (ex. : robinetteries avec détecteur de mouvement, réservoirs de cabinet de format réduit, gestion des fuites d'eau, etc.)		Non <input type="checkbox"/>
		À venir <input type="checkbox"/>

Pour répondre au questionnaire, aller sur le site Internet de la CSN.

www.csn.qc.ca/web/csn/action-environnement

ANNEXE 2

Liste des matières recyclables susceptibles d'être retrouvées dans les différents milieux de travail

- Verre, papier, carton, plastique (contenants consignés identifiés de 1 à 7 à l'intérieur d'un triangle);
- Métal ferreux;
- Métal non ferreux;
- Appareils électriques (cafetière, grille-pain, bouilloire, etc.);
- Matériel informatique (ordinateur, imprimante, cartouche d'imprimante, cellulaire, numériseur optique, photocopieur, etc.);
- Piles et piles rechargeables;
- Téléphones cellulaires;
- Bois non traité;
- Palettes de bois;
- Matériaux de construction usagés;
- Livres, disques et disques compacts;
- Lunettes;
- Meubles;
- Résidus dangereux « RD » (peinture, solvant, résine, colle, teinture, diluant, laque, etc.);
- Bonbonnes vides de gaz propane de moins de dix ans;
- Résidus verts (sapin de Noël, branches, feuilles);
- Roc et béton.

Les détecteurs de fumée ne sont plus considérés comme des matières dangereuses et peuvent être mis aux rebuts.

ANNEXE 3

Les certifications en environnement

Voici quelques certifications qui ont le mérite de rallier toutes les travailleuses et tous les travailleurs à un objectif commun : la protection de l'environnement.

ICI on recycle

Depuis plusieurs années, Recyc-Québec a mis au point un programme de reconnaissance des efforts au 3R-V auprès des institutions, des commerces et des industries (ICI). Ces milieux de travail partagent le même but : faire de l'environnement une priorité. Pour eux, agir est le mot d'ordre et leurs actions méritent d'être récompensées, d'être connues et reconnues partout au Québec.

Il y a trois niveaux de performance : 1, 2 et 3. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site Internet de Recyc-Québec.

Saviez-vous que la Confédération des syndicats nationaux est détentrice de l'attestation *Ici on recycle* depuis mai 2008 ?

Phénix de l'environnement

Le prix *Phénix de l'environnement* est l'occasion de faire connaître vos actions remarquables en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable.

Les objectifs sont de :

- **Maintenir l'intégrité de l'environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- **Assurer l'équité sociale** pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- **Viser l'efficacité économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

www.phenixdelenvironnement.qc.ca

HACCP - Hasard Analysis Critical Control Point

Cette certification concerne le secteur agroalimentaire. Elle est reconnue mondialement comme un système d'assurance de l'innocuité des aliments. Même si cette certification n'est pas à proprement parler une certification environnementale, son application permet de contrôler les rejets et d'améliorer les processus opérationnels.

ISO 14001

Brièvement, la norme *ISO 14000* a été développée par l'Organisation internationale de normalisation, désignée partout dans le monde sous son sigle d'origine ISO. Cette norme intègre des pratiques de gestion que l'on nomme communément gestion environnementale. La gestion environnementale signifie que les méthodes de gestion d'une entreprise, d'un service, etc., visent à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire. Les motivations d'une entreprise peuvent être de divers ordres : respecter les réglementations, améliorer l'image de l'entreprise ou les relations avec les citoyens, faire des économies, obtenir une certification réclamée par les clients, etc. D'ailleurs, cette certification est un bon moyen de prise en charge de l'environnement par les syndicats en raison de la transparence découlant du partage de l'information entre le syndicat et l'employeur.

La clé verte

Le 13 janvier 2009, l'Association des hôtels du Canada (AHC) et la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) annonçaient la signature d'une entente de service qui confère à la CITQ le mandat de visiter et de certifier tous les établissements du Québec inscrits au programme de certification *Clé verte* de l'AHC.

Visant à encourager les bonnes pratiques écologiques dans le secteur de l'hébergement touristique, ce programme compte près de 150 critères qui permettent d'évaluer la performance écologique de chacun des 90 établissements participants. En plus de vérifier les pratiques de récupération et de recyclage qui sont en place, le programme de certification évalue également la qualité des systèmes de chauffage, de climatisation et d'éclairage écoénergétiques ainsi que les produits de nettoyage et les mécanismes économiseurs d'eau et d'énergie qui sont utilisés.

Visez vert de Boma Québec

Le programme de certification *Visez vert* conçu par BOMA est un programme autogéré et volontaire destiné à reconnaître les efforts des propriétaires et des gestionnaires d'immeubles existants à protéger l'environnement. Mis en place en Colombie-Britannique, le programme relève désormais de BOMA Canada et est géré au Québec par BOMA Québec.

Tous les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles à vocation commerciale et institutionnelle du Québec peuvent y participer, qu'ils soient membres ou non de BOMA Québec. L'objectif du programme n'est pas d'apprendre aux propriétaires à gérer leurs immeubles, mais plutôt de reconnaître ceux qui mettent en œuvre des pratiques d'excellence environnementale. Cette certification interpelle surtout les espaces de travail locatifs.

Publié par la Confédération des syndicats nationaux

Contribution: Service des relations du travail – Santé-sécurité-environnement

Production: Service des communications

Conception graphique: Philippe Brochard et Jacques Gauthier

Photographie: Archives CSN et Fotolia. Photo de la couverture: Wong Sze Fei–Fotolia

Impression: Imprimerie Gibraltar

ISBN: 978-2-89501-075-3

Dépôt légal: BANQ 2011, BAC 2011

Mai 2011

www.csn.qc.ca

Bibliographie

CSN, *Initiation à la santé et la sécurité au travail et à la protection de l'environnement*, Formation, Cahier des maîtres, 2002.

QUÉBEC, ministère de l'Environnement et de la Faune. *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998–2008*, 1998.

QUÉBEC, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles 2010–2015*, 2010.

RECYC-QUÉBEC, *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec*.

MONTRÉAL, *Les Écocentres de la Ville de Montréal, centre de récupération des matières résiduelles. Guide gestion*, Version 7, mars 2005, 121 p.

Adresses Internet

www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm

www.bomabest.com/fr/index_f.html

www.lomag-man.org/normes/haccp.pdf

www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/repertoi.asp

www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/inter.htm

www.reduiremesdechets.com/pages/repertoires/recherche.php

www.recyc-quebec.ca/client/fr/accueil.asp

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/travail/dechet-boulot/index.html

www.laboitejaune.com/enviroinfos.html

www.appelarecyclier.ca

www.villedemontreal/environnement (et toute autre ville)

www.umq.qc.ca



CSN

www.csn.qc.ca